

# Plan pour notre École dans les territoires ruraux

FRANCE  
RURALITÉS  
**LES RURALITÉS,  
AU COEUR**  
DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

**Feuille de route  
départementale  
de la Seine-Maritime  
2024-2027**

  
**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-Maritime



FRANCE   
RURALITÉS

---

# LES RURALITÉS, AU COEUR DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

---

Le 15 juin 2023, le Gouvernement a présenté le plan *France ruralités* qui vise à bâtir un nouveau contrat avec les territoires ruraux.

## FRANCE RURALITÉS, UN PLAN AMBITIEUX POUR LES TERRITOIRES RURAUX AUTOUR DE 4 AXES



**SOUTENIR**  
les villages dans  
la conception de  
leurs projets



**RÉMUNERER**  
et reconnaître les  
aménités rurales



**APPORTER**  
des solutions  
aux besoins du  
quotidien



**RENFORCER**  
les Zones de  
Revitalisation  
Rurale (ZRR)

**3 MARQUEURS**  
France Ruralités, une nouvelle méthode de conduite  
des politiques d'aménagement du territoire

1. LA DIMENSION PARTENARIALE
2. LA SIMPLICITÉ ET LA LISIBILITÉ
3. LES INDICATEURS DE MESURE



**APPORTER**  
des solutions  
aux besoins du  
quotidien



## ÉGALITE DES CHANCES ET ÉDUCATION

Garantir une éducation rurale de qualité constitue une ambition majeure du plan *France ruralités*, avec comme objectif d'améliorer de manière durable le service public de l'éducation au sein des territoires ruraux.

Cette ambition a été déclinée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dans le *Plan pour notre école dans les territoires ruraux*.



### Plan pour notre école dans les territoires ruraux



**AXE 1** GARANTIR UN MAILLAGE SCOLAIRE  
PARTOUT SUR LE TERRITOIRE



**AXE 2** GARANTIR LA RÉUSSITE  
DES ÉLÈVES EN MILIEU RURAL



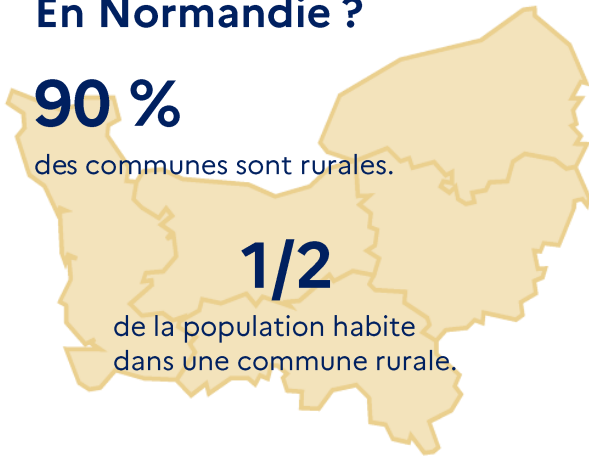
**AXE 3** GARANTIR LA DYNAMISATION  
DES TERRITOIRES PAR L'ÉCOLE



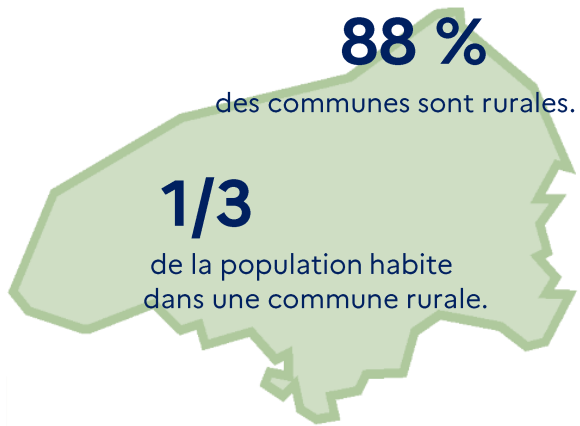
**LA RURALITÉ**  
 se définit comme  
 l'ensemble des  
 communes présentant  
 une faible densité  
 de population ("peu  
 dense ou très peu  
 dense")  
*selon l'INSEE*



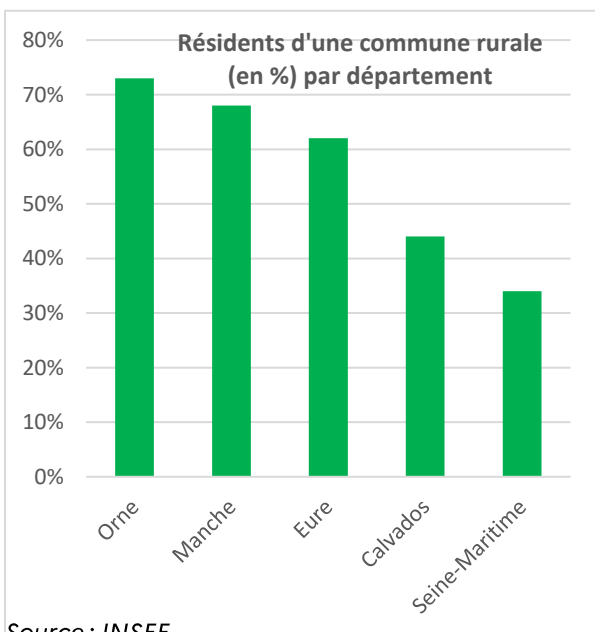
**En Normandie ?**



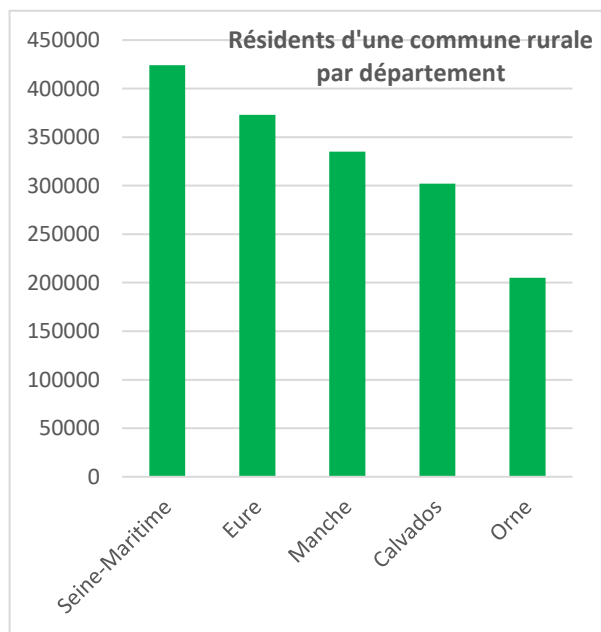
**Et en Seine-Maritime ?**



**La Seine-Maritime est le département de Normandie comptant à la fois la plus faible proportion et le plus grand nombre de résidents d'une commune rurale.**

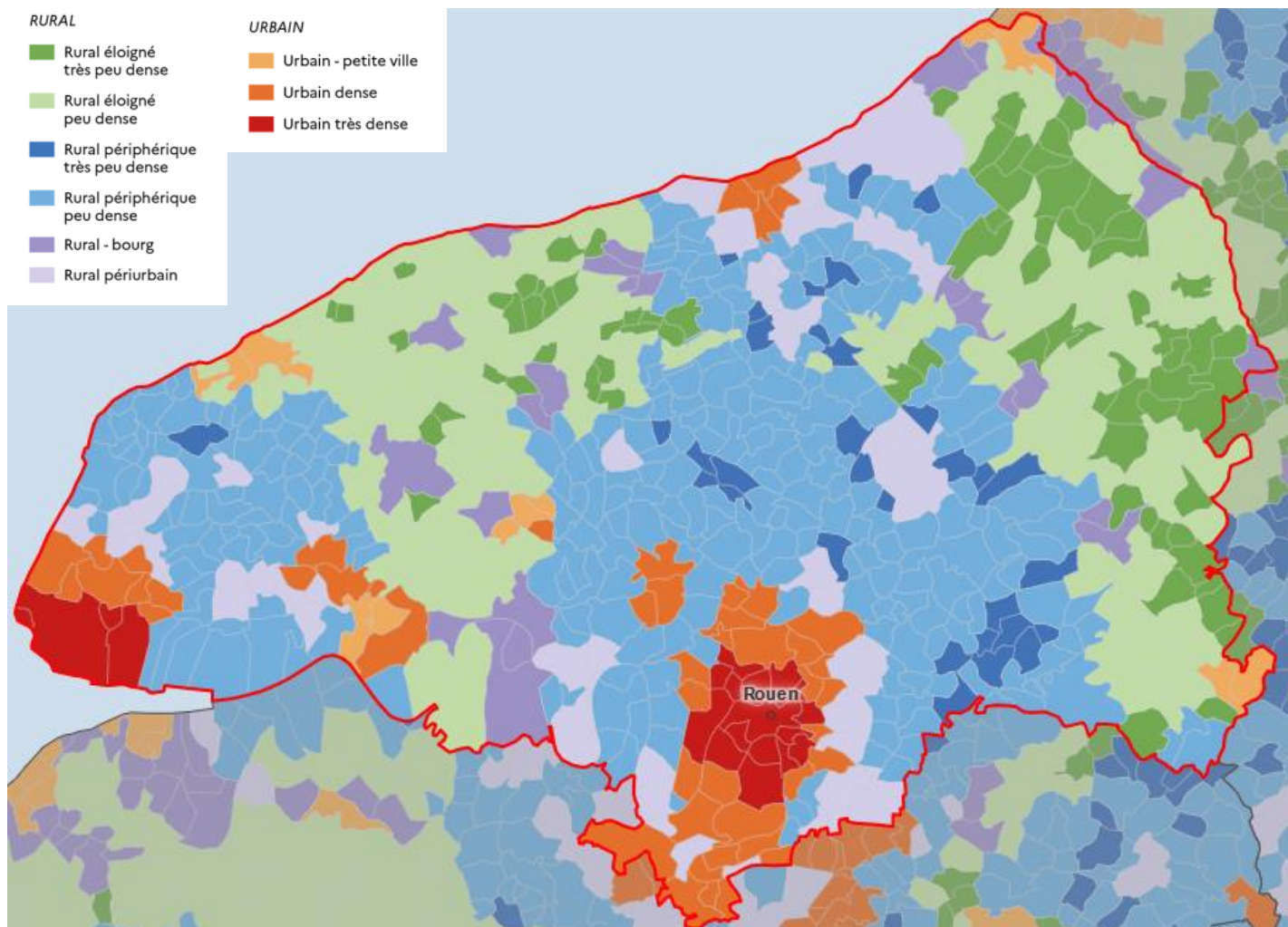


Source: INSEE



## Typologie des communes rurales et urbaines

Source : données du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
<https://carto.depp.education.fr/GeoEducation/>



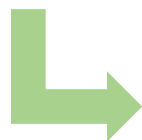
agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

## Des ruralités plurielles

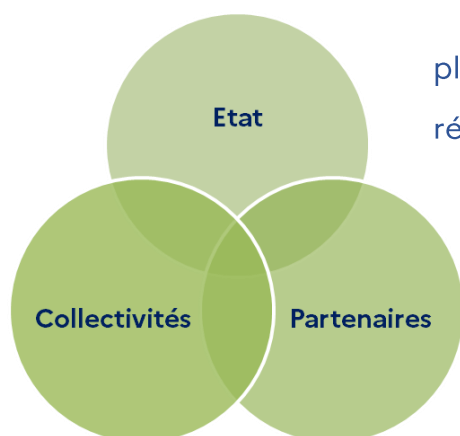
En 2023, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a publié une étude rendant compte de la très grande diversité des territoires ruraux à travers notamment une nouvelle typologie structurelle :

<p><b>Des ruralités résidentielles, aisées ou mixtes</b></p> <p>« Caractéristiques des espaces périurbains, elles se distinguent d'abord par leur dynamisme démographique, la croissance des emplois et leur forte dépendance aux pôles urbains, (...) villes grandes et moyennes. »</p> <p><b>Ex. : la campagne résidentielle de Rouen</b></p>	<p><b>Des petites polarités, industrielles/artisanales ou mixtes</b></p> <p>« [qui] concentrent l'emploi (...), les équipements et les services de proximité, les services publics et une part significative de logements sociaux. (...) elles constituent l'armature rurale. (...) 75% des <i>Petites villes de demain</i> font d'ailleurs partie de ces petites polarités. »</p> <p><b>Ex. : Terres de Caux, Yerville, Blangy, Gournay</b></p>
<p><b>Des ruralités touristiques</b></p> <p>« Cette vocation est marquée par une capacité d'accueil touristique importante (...) avec un poids important des résidences secondaires [ou des] hôtels, gîtes, campings. »</p> <p><b>Ex. : la côte d'albâtre</b></p>	<p><b>Des ruralités productives, agricoles ou ouvrières</b></p> <p>« Elles ont en commun d'être marquées par l'enclavement et cumulent certains indicateurs négatifs, comme la perte de population, le vieillissement, la précarité des ménages. (...) leurs difficultés pointent des besoins en termes de formation, d'accès à l'emploi, d'attractivité économique. »</p> <p><b>Ex. : le pays de Bray, le pays de Caux</b></p>

**POUR CONSTRUIRE** l'École rurale de demain,  
la nécessité d'une nouvelle démarche de concertation  
et d'une nouvelle instance départementale :



## L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES DYNAMIQUES SCOLAIRES RURALES



placé sous la présidence du préfet et de la directrice académique  
réunissant des représentants :

- de l'association départementale des maires
- de l'association des maires ruraux
- des présidents d'EPCI
- du conseil départemental
- du conseil régional
- de structures partenaires (ex. CAF...)

**POUR améliorer l'égalité des chances** dans les territoires ruraux  
en concertation **AVEC** tous les partenaires de l'École  
et dans le cadre d'une **feuille de route départementale**



**17 janvier 2024** : installation et 1<sup>ère</sup> réunion de l'observatoire départemental (reportée au 14 mars 2024 en raison d'intempéries)

**Printemps-automne 2024** : élaboration de la feuille de route départementale par 4 groupes de travail thématiques qui se sont réunis sur les différents enjeux

**6 février 2025** : 2<sup>e</sup> réunion de l'observatoire départemental et validation de la feuille de route départementale de l'École rurale de la Seine-Maritime 2024-2027



## Une FEUILLE DE ROUTE départementale 2024-2027

**3** axes nationaux, déclinés en **6** priorités et **36** actions



### AXE 1 GARANTIR UN MAILLAGE SCOLAIRE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

- **Partager** une ambition nouvelle pour les territoires ruraux
- **Accompagner** les évolutions du réseau des écoles rurales



### AXE 2 GARANTIR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU RURAL

- **Soutenir** la réussite de tous les élèves des territoires ruraux
- **Développer** l'ambition et la mobilité des jeunes ruraux



### AXE 3 GARANTIR LA DYNAMISATION DES TERRITOIRES PAR L'ÉCOLE

- **Prendre part** aux dynamiques des territoires ruraux
- **Ouvrir** les horizons de tous, et faire dialoguer territoires ruraux et urbains



L'École est un service public de proximité essentiel, en particulier dans les territoires ruraux où l'offre de services peut être plus rare qu'ailleurs. **Garantir un maillage scolaire partout sur le territoire** constitue donc une priorité majeure pour tous les acteurs de l'École.

Cela doit nous amener à réfléchir ensemble à la meilleure manière de penser le maillage scolaire de demain, pour envisager les meilleures conditions pour non seulement assurer mais aussi améliorer le service public d'éducation à l'échelle de chaque territoire.

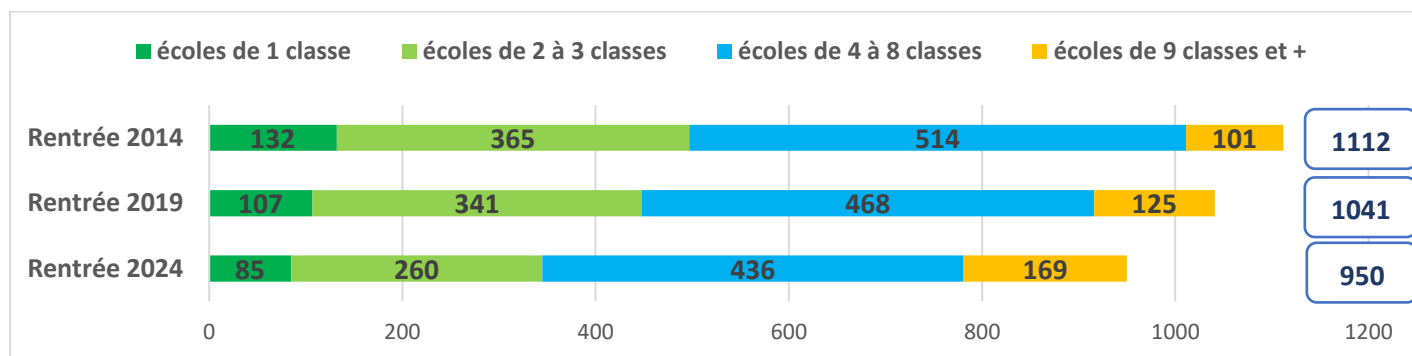
Cette réflexion est aujourd'hui rendue encore plus impérieuse dans un contexte de transition démographique qui voit une baisse continue du nombre d'élèves scolarisés, en particulier dans les territoires ruraux, fragilisant les classes et les écoles.

A la rentrée 2024, la Seine-Maritime

compte **950 écoles.**

**1/3 ont de 1 à 3 classes**

presque toutes situées dans les territoires ruraux.

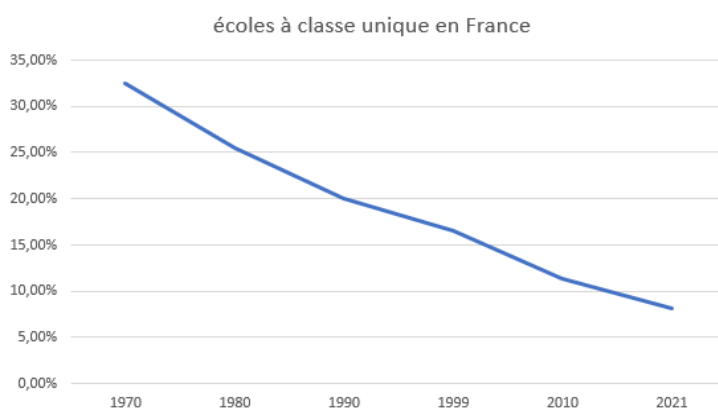


Source : DSDEN de la Seine-Maritime

## 85 écoles à 1 classe

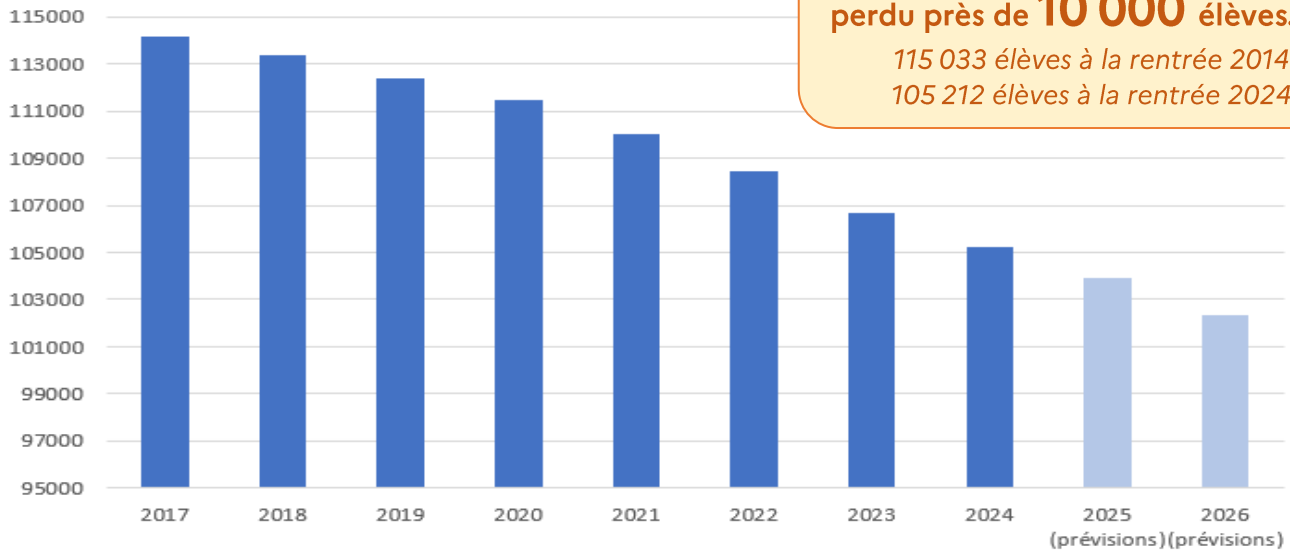
Si le nombre d'écoles à 1 classe s'est fortement réduit depuis 2014, la Seine-Maritime est cependant le département de Normandie à avoir le plus conservé ce type d'accueil des élèves.

Source : données du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



## La baisse des effectifs des écoles publiques du département s'est accélérée en quelques années.

Source : DSDEN de la Seine-Maritime



En **10 ans**, les écoles publiques ont perdu près de **10 000** élèves.  
 115 033 élèves à la rentrée 2014  
 105 212 élèves à la rentrée 2024

## Cette baisse (-8,5 % de 2014 à 2024) touche avant tout les circonscriptions les plus rurales.

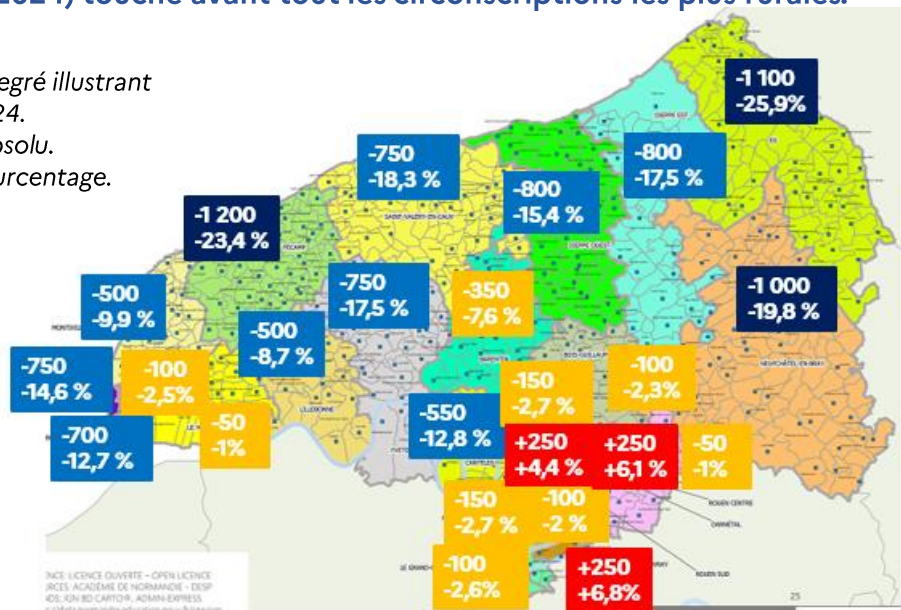
Source : DSDEN de la Seine-Maritime

Un encart par circonscription du 1<sup>er</sup> degré illustrant l'évolution des effectifs de 2014 à 2024.

Nombre du haut : évolution en absolu.

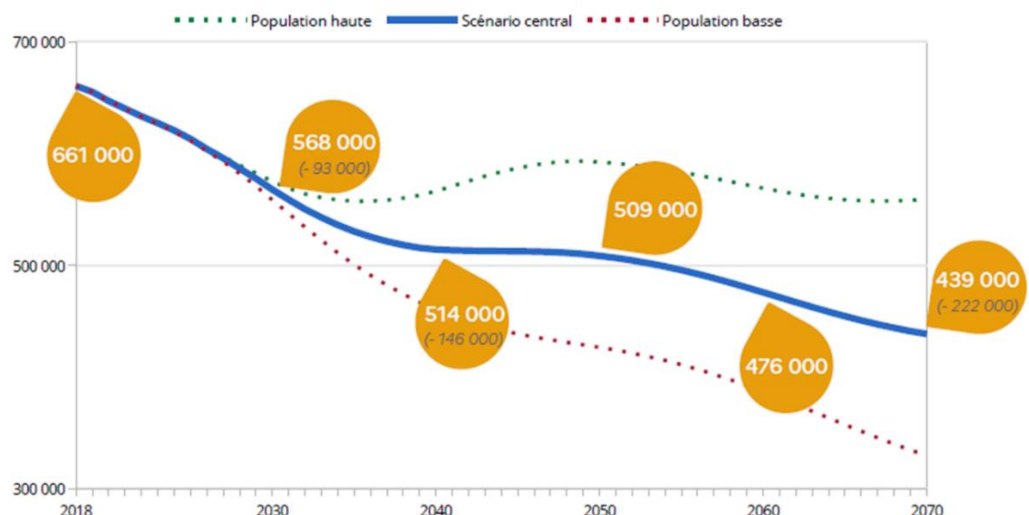
Nombre du bas : évolution en pourcentage.

- perte de + de 1 000 élèves
- perte de 500 à 1 000 élèves
- perte de 50 à 500 élèves
- gain de 50 à 250 élèves



Selon l'INSEE, cette baisse va se poursuivre et la Normandie comptera d'ici 2070 1/3 de jeunes scolarisables en moins.

Source : étude INSEE 2022





Plan pour notre école  
dans les territoires ruraux

### MESURE NATIONALE

**Création d'une instance de dialogue et de coordination**

**Constat** En milieu rural, les enjeux de cohérence de l'action publique sont primordiaux. Cependant, il n'existe pas aujourd'hui d'instance permettant d'assurer cette coordination sur les grands projets d'aménagement du territoire concerné.

**Proposition** Création d'une instance de dialogue qui interviendra en amont du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) afin de renforcer la concertation territoriale et d'apporter une réponse globale aux enjeux du territoire.

- ACTION 1** | **Renforcer** le dialogue entre tous les acteurs de l'École rurale par la tenue de ce nouvel Observatoire, en associant à ses travaux tous les nouveaux partenaires qui le souhaiteront.
- ACTION 2** | **Déployer** la feuille de route départementale en la présentant aux acteurs des territoires ruraux (cadres de l'éducation, élus, partenaires...) et en les amenant à s'en emparer.
- ACTION 3** | **Evaluer** la mise en œuvre de la feuille de route départementale en mettant en place un tableau de suivi des propositions qui y sont formulées, avec des indicateurs d'évolution.
- ACTION 4** | **Enrichir** la connaissance des enjeux scolaires des différents territoires ruraux, en mobilisant de nouvelles données statistiques et en s'appuyant sur les acquis de la recherche.
- ACTION 5** | **Concevoir** un guide pratique à destination des élus, composé de fiches-ressources sur les différents dispositifs qu'ils peuvent solliciter en matière d'éducation et de jeunesse.
- ACTION 6** | **Valoriser** les réussites de l'École rurale et les chances qu'elle offre aux milliers d'élèves qu'elle accueille, pour contribuer à changer le regard sur les territoires ruraux.

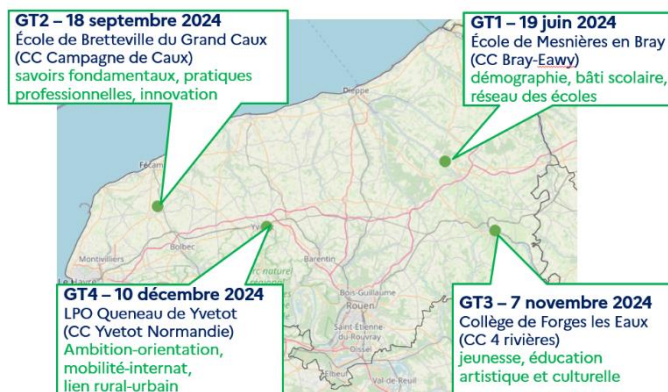


### FOCUS

#### L'élaboration de la feuille de route départementale

Plus de 50 personnes ont participé aux groupes de travail ayant permis d'élaborer la feuille de route, représentant une grande variété d'acteurs locaux :

- Conseil départemental, association départementale des maires, association des maires ruraux, EPCI...
- Inspecteurs du 1<sup>er</sup> degré, principaux de collège et proviseurs de lycée, services académiques...
- Préfecture, CAF, Agence régionale de l'orientation et des métiers, Université Rouen-Normandie...



Carte des 4 groupes de travail thématiques réunis de juin à décembre 2024

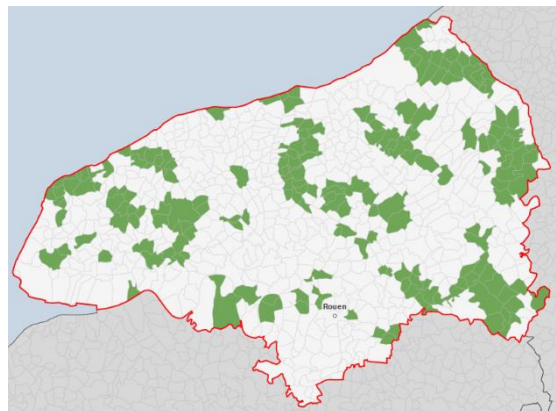


## FOCUS

### La convention-cadre pour une offre scolaire et éducative de qualité

Afin d'accompagner les communes et les sivos dans leur réflexion sur la restructuration du réseau des écoles, une convention-cadre a été signée en 2019 dans le département entre la DSDEN, la préfecture et l'association départementale des maires, en lien étroit avec l'association des maires ruraux.

Depuis cette date, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est adressé chaque année à l'automne aux communes et sivos pour identifier celles et ceux qui souhaitent être accompagnés dans leur réflexion sur le réseau des écoles. Depuis le lancement des AMI en 2019, près de 200 collectivités ont ainsi été accompagnées dans le département.



Carte des collectivités ayant signé un AMI depuis 2019.

- ACTION 7** | **Poursuivre** la dynamique initiée depuis 2019 dans le département pour la restructuration du réseau des écoles avec un appel à manifestation d'intérêt (AMI) annuel.
- ACTION 8** | **Fédérer** l'ensemble des partenaires concernés (élus, DSDEN, préfecture, Conseil départemental, CAF...) dès l'origine d'un projet de construction d'école.
- ACTION 9** | **Ouvrir** la possibilité d'expérimenter l'accueil d'écoliers en collège, afin de faciliter le parcours scolaire des élèves et la transition vers le collège.
- ACTION 10** | **Formaliser** les engagements pluriannuels pris par la DSDEN sur les postes d'enseignants dans le cadre de projets de territoire liés à une restructuration des écoles.
- ACTION 11** | **Soutenir** la rénovation du bâti scolaire rural, en accompagnant plus particulièrement les collectivités dans leur démarche de transition écologique.
- ACTION 12** | **Eclairer** chaque commune sur les évolutions démographiques du territoire où elle se situe afin de mieux anticiper la carte scolaire, en proposant des réunions à l'échelle des EPCI.

## MESURE NATIONALE



Plan pour notre école dans les territoires ruraux

**Mieux anticiper les ouvertures ou les fermetures de classes**

**Constat** Les moyens de rentrée sont aujourd'hui décidés annuellement dans le cadre du projet de loi de finances. Ils sont ensuite alloués chaque année par académie, puis par département. Cette annualité ne permet cependant pas d'anticiper les fermetures de classes ou de les inscrire à moyen terme dans des projets de territoires.

**Proposition** En 2024, chaque commune rurale aura une visibilité sur les évolutions démographiques du territoire où elle se situe et sera tenue informée des prévisions d'effectifs. Ce travail permettra de mieux anticiper la carte scolaire et d'envisager sur trois ans des ouvertures ou fermetures de classe. La gestion des postes sera désormais envisagée de manière pluriannuelle, en concertation avec les élus, afin d'anticiper et de prendre en compte les projets territoriaux.



**Garantir la réussite des élèves** est la première mission de l'École, et ce pour tous les enfants, y compris ceux vivant **en milieu rural**.

Si l'École rurale bénéficie, en Seine-Maritime comme en France, de la réputation flatteuse d'un lieu où les élèves réussissent mieux qu'ailleurs, les résultats comme les parcours des jeunes ruraux invitent cependant à nuancer cette représentation.

Alors qu'ils étaient en avance à l'entrée au CP, de nombreux élèves de nos territoires ruraux, notamment ceux issus des milieux les plus défavorisés, se trouvent en difficulté à l'entrée en 6<sup>e</sup>.

Bon nombre de collégiens et de lycéens vivent quant à eux des parcours scolaires trop tôt interrompus, avec un accès plus faible qu'ailleurs au lycée général et technologique, puis aux études supérieures les plus longues ou les plus exigeantes.

Garantir aux jeunes ruraux une réelle égalité des chances est de ce fait primordial, pour réduire les inégalités et améliorer le niveau général des élèves.

### L'exemple des résultats aux évaluations nationales (2023) de CP et de 6<sup>e</sup>

Le taux de maîtrise obtenu par les élèves de l'académie de Normandie en 2023-2024 en français et en mathématiques chute entre le CP et l'entrée en 6<sup>e</sup>. Il passe en-dessous des 50% d'élèves ayant un résultat satisfaisant à l'entrée en classe de 6<sup>e</sup>. Les écoles rurales du département ne dérogent pas à cette tendance, avec des résultats en moyenne plutôt très satisfaisants en CP, et plus fragiles en 6<sup>e</sup>.

### Évaluer les acquis des élèves tout au long de leur scolarité

#### QUOI ?

Des évaluations nationales en français et en mathématiques

#### POURQUOI ?

Pour permettre aux enseignants de mieux répondre aux besoins des élèves

#### QUI ?

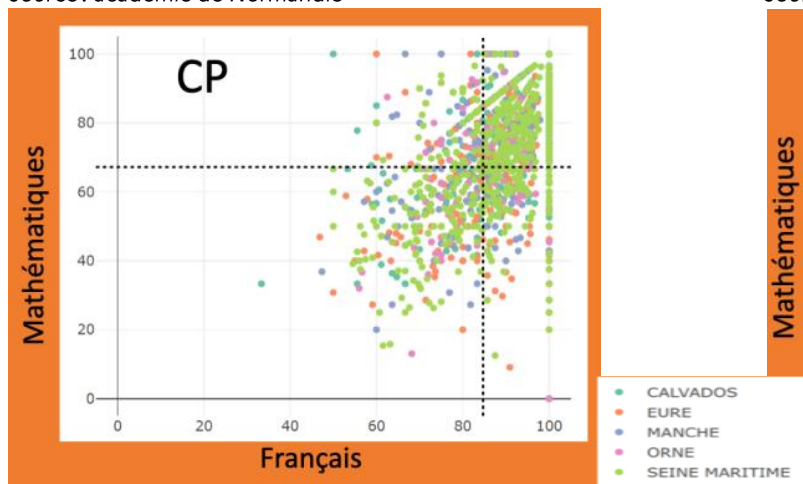
Tous les élèves, du CP à la 2<sup>de</sup> ou à la 1<sup>re</sup> année de CAP, soit 9 millions d'élèves

#### COMMENT ?

Sur un cahier d'exercices dans le 1<sup>er</sup> degré et sur support numérique dans le 2<sup>e</sup> degré

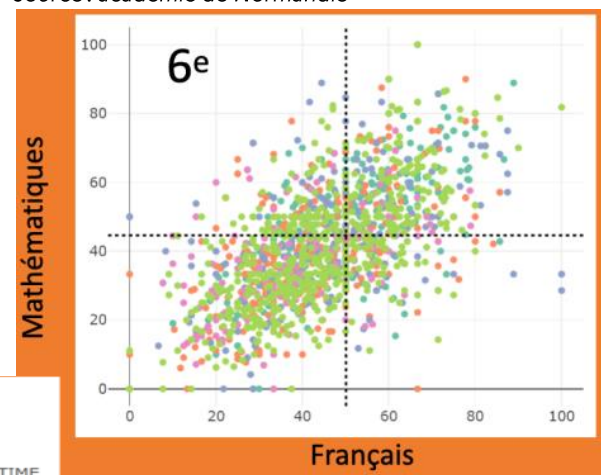
### Taux de réussite des élèves de CP de l'académie En français et en mathématiques (2023)

Source : académie de Normandie

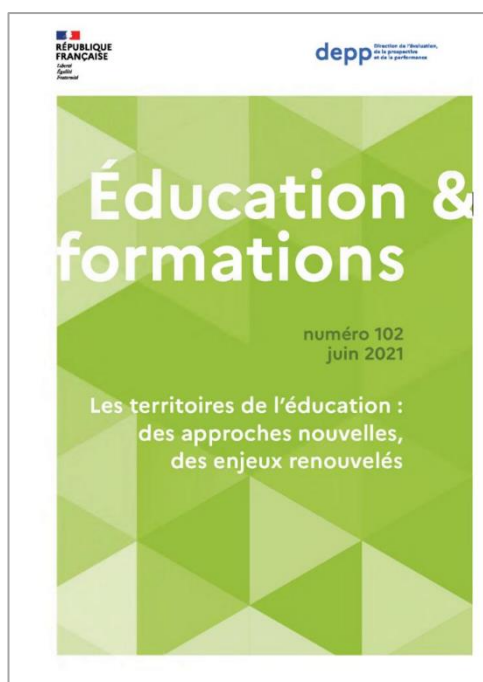


### Taux de réussite des élèves de 6<sup>e</sup> de l'académie En français et en mathématiques (2023)

Source : académie de Normandie



De nombreuses études récentes identifient des problématiques particulières pour les parcours scolaires des jeunes ruraux, avec un passage en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique inférieur de 10 % à la moyenne nationale, et des études supérieures souvent plus courtes.



Ces éléments ont été confirmés par une étude de la direction des statistiques du ministère de l'Éducation nationale (2021) qui mettent en avant le fait que ces différences de parcours ne sont pas liées à des différences de résultats scolaires.

**Article « Les performances scolaires et l'orientation en fin de troisième selon le type de commune »**

*Fabrice Murat, DEPP, ministère de l'Éducation nationale*

« Ces écarts [de performance] sont assez limités en ce qui concerne les résultats en mathématiques et en français, mesurés par les notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet. En revanche, et de façon donc non justifiée par des compétences plus basses, les élèves résidants dans les communes rurales ont un taux de passage en seconde générale et technologique de 10 points inférieurs aux élèves des communes urbaines très denses. »

**Article « Le parcours et les aspirations des élèves selon les territoires. Des choix différenciés en milieu rural ? »**

*Claudine Pirus, DEPP, ministère de l'Éducation nationale*

« Quant aux aspirations des parents pour leur enfant en termes d'études supérieures, les écarts persistent selon les territoires : les familles habitant en milieu urbain sont 45 % à envisager des études longues pour leur enfant contre 25 % des familles résidant en milieu rural. »



## FOCUS

### L'académie de Normandie mobilisée pour les savoirs fondamentaux

Afin de soutenir la réussite des élèves de l'académie, madame la rectrice a souhaité mieux cibler les difficultés des élèves et proposer des actions correctrices, réunies dans la *feuille de route académique des savoirs fondamentaux*.

Ces actions se retrouvent également dans le nouveau *projet pédagogique normand 2024-2027*, présenté par madame la rectrice en octobre 2024, dont le 1<sup>er</sup> axe est consacré aux savoirs fondamentaux, véritable clef de voûte de ce projet destiné à réduire les inégalités, et le 2<sup>e</sup> axe à l'ambition scolaire, pour permettre à chaque élève de construire une orientation choisie et un parcours ambitieux.



AXE 1 - Savoirs fondamentaux


AXE 2 - Ambition scolaire

AXE 3 - Besoins éducatifs

AXE 4 - Climat scolaire

- ACTION 13** | **Impliquer** activement les écoles rurales dans l'ambition académique en faveur des savoirs fondamentaux.
- ACTION 14** | **Créer** au sein de la DSDEN une mission départementale « ruralité », confiée à un inspecteur du 1<sup>er</sup> degré, afin d'éclairer les enjeux et de proposer des actions d'accompagnement.
- ACTION 15** | **Proposer** une offre de formation répondant aux besoins professionnels spécifiques des enseignants et directeurs des écoles rurales.
- ACTION 16** | **Renforcer** la liaison écoles-collège en mutualisant les bonnes pratiques à l'échelle départementale, et en soutenant les projets inter-degrés.
- ACTION 17** | **Impliquer** activement les collèges ruraux dans l'ambition académique en faveur des savoirs fondamentaux.
- ACTION 18** | **Stimuler** l'engagement, l'autonomie et la curiosité des élèves, en particulier au collège, pour porter chacun au plus haut de ses capacités.

- ACTION 19** | **Faire** de la « découverte des métiers » proposée à partir de la classe de 5<sup>e</sup> une opportunité pour découvrir des secteurs d'activité et des métiers peu représentés localement.
- ACTION 20** | **Renforcer** la liaison collège-lycée en mutualisant les bonnes pratiques à l'échelle départementale, et en prenant notamment appui sur les ressources numériques.
- ACTION 21** | **Mobiliser** au mieux les dispositifs « cordées de la réussite » ou « mentorat » afin de porter vers l'enseignement supérieur les élèves des territoires ruraux qui en sont le plus éloignés.
- ACTION 22** | **Valoriser** les opportunités d'accompagnement éducatif et pédagogique des internats ruraux, en particulier de ceux labellisés « internat d'excellence - ruralité » (3 actuellement).
- ACTION 23** | **Promouvoir** les opportunités de formation et d'emploi spécifiquement présentes dans les territoires ruraux, en particulier auprès des jeunes citoyens.
- ACTION 24** | **Accompagner** les parcours des jeunes ruraux, notamment de 16 à 18 ans, les plus éloignés de l'École.



### MESURE NATIONALE

**Offrir 3 000 places de plus en Internat d'excellence**

**Plan pour notre école dans les territoires ruraux**

**Constat** Au sein des territoires ruraux, les temps de trajet peuvent souvent alourdir considérablement les journées de certains élèves. Cette contrainte géographique peut avoir une influence dans leur choix d'orientation.

**Proposition** 3 000 nouvelles places en Internat d'excellence seront créées en lien avec les régions. Ces internats permettent aux élèves des territoires ruraux de bénéficier de conditions d'étude très favorables et d'un accompagnement pédagogique renforcé.



## FOCUS

### Des internats ruraux labellisés « excellence »

Suite au lancement en 2023 d'un appel à projet national « internats d'excellence ruralité » visant à proposer aux élèves des territoires ruraux davantage de places dans des internats reconnus pour la qualité de leur accompagnement éducatif et pédagogique, 3 internats du département ont candidaté et été labellisés « **internats d'excellence ruralité** » représentant un total de **200 places** :

- L'internat du lycée Delamare-Deboutteville à Forges (124 places)
- L'internat du lycée Anguier à Eu (50 places)
- L'internat du lycée Guillaume le Conquérant à Lillebonne (24 places)



**Appel à projets internats d'excellence « ruralité »**



Par son action en matière d'éducation et de jeunesse, l'École a également pour ambition de jouer un rôle moteur au service des territoires, en participant à la formation de leurs enfants et à la construction de leur avenir.

**Garantir la dynamisation des territoires par l'École**, c'est ainsi s'assurer de n'en laisser aucun sur le bord du chemin, et de prendre part à leur développement, dans un esprit de partenariat avec les élus et toutes les forces vives.

Cela passe notamment par la reconnaissance et la valorisation de la richesse culturelle de ces territoires, et par un effort particulier de transmission aux jeunes générations d'un héritage matériel et immatériel exceptionnel.

Parce que ce nouvel élan éducatif au profit des jeunes ruraux se veut pleinement inclusif, les jeunes citadins y ont toute leur place. C'est en développant les liens entre les jeunes que se renforcera la cohésion des territoires.

## **1/3** des missions de **Service civique** ou du **Service national universel** sont assurées par des **jeunes ruraux** engagés au service de leur territoire.

### **SERQUEUX**

Développement des liens intergénérationnels et promotion de la citoyenneté.

### **CRINETOT L'ESNEVAL**

Soutien aux animations sportives et culturelles au sein de la commune.



**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous

### **ETRETAT**

Sensibilisation écocitoyenne, culturelle et environnementale auprès des visiteurs.

### **BLANGY SUR BRESLE**

Aide à l'animation et au développement des actions de la ludothèque.

### **BAONS LE COMTE**

Je participe au maintien du lien avec les personnes isolées ou vulnérables.

### **GOMMERVILLE**

Je renforce le lien avec les administrés et je retrace l'histoire de la commune.



### **EU**

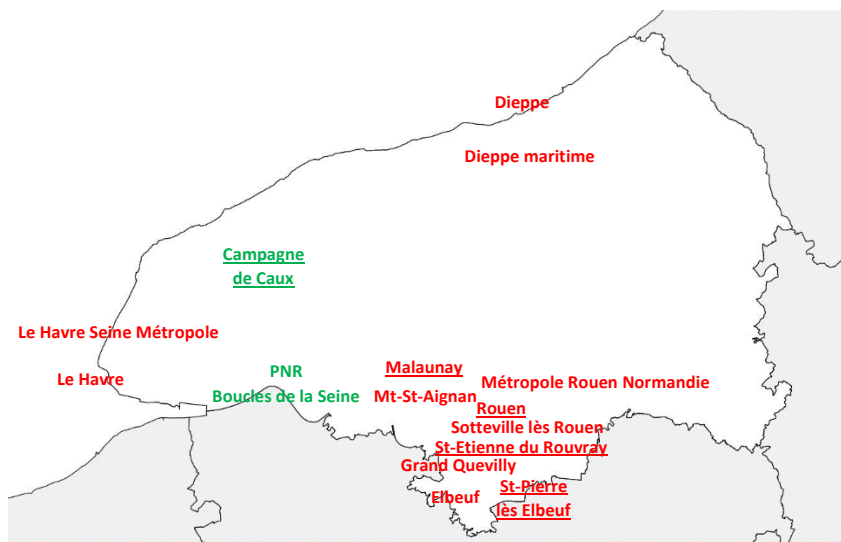
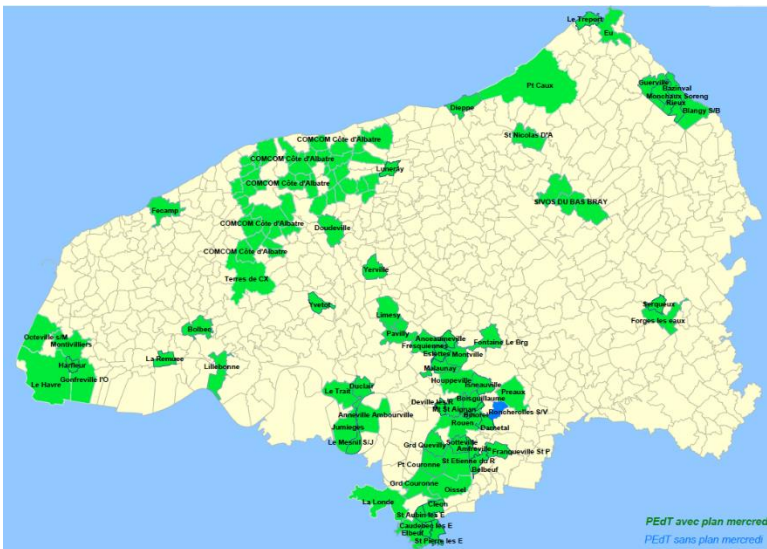
Je participe aux études du mobilier d'un site archéologique.

### **MONT-CAUVAIRE**

Je viens en appui des associations de ma commune et je participe à l'organisation des commémorations

**+ de 60** collectivités engagées dans un projet éducatif de territoire (PEDT) conclu avec la CAF et la DSDEN

Carte des collectivités signataires (2024).  
Données DSDEN de la Seine-Maritime.



**15** collectivités engagées dans un contrat de territoire enfance-jeunesse (CTEJ) conclu avec la DRAC et la DSDEN

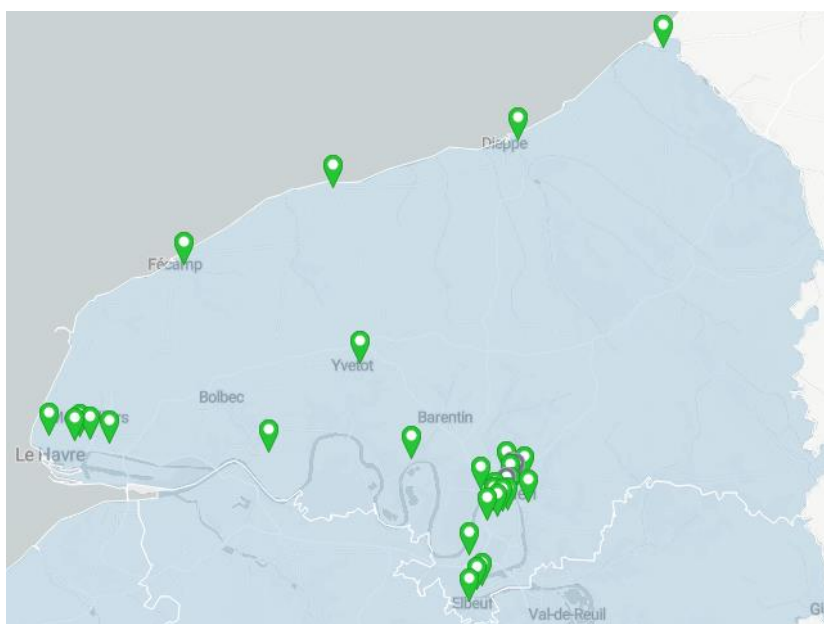
Dont **5** labellisées « 100 %  
éducation  
artistique et  
culturelle »



Données DSDEN de la Seine-Maritime.

**Carte des sections sportives scolaire de collège associant un établissement et un club sportif (2024)**

Données académie de Normandie





Plan pour notre école  
dans les territoires ruraux

### MESURE NATIONALE

Étendre les  
territoires  
éducatifs ruraux

**Constat** Un dispositif expérimental appelé Territoires éducatifs ruraux a été créé en 2021. Il vise à créer des coopérations entre les différents acteurs (élus locaux, services académiques, associations, etc.) afin de développer l'ambition scolaire et la mobilité. D'abord expérimenté

dans trois académies, il a été étendu à sept autres académies.

**Proposition** Le dispositif sera étendu à tous les départements ruraux pour renforcer les alliances éducatives.



### FOCUS

#### Le territoire éducatif rural (TER) de Eu


Depuis 2021, Eu bénéficie du dispositif « territoire éducatif rural » (TER) qui vise à soutenir la réussite, l'épanouissement et l'ambition des élèves du territoire par le renforcement des liens entre tous les acteurs éducatifs (écoles, collège et lycée publics, collectivités, associations...) et la mise en œuvre d'actions et de projets partenariaux facilitant le parcours des élèves, comme par exemple un PEDT.



Renouvellement de la charte du TER de Eu en septembre 2024.

- ACTION 25** | **Accompagner** plus spécifiquement le territoire éducatif rural (TER) de Eu dans la mise en œuvre de son projet éducatif et pédagogique.
- ACTION 26** | **Accompagner** plus spécifiquement le territoire de Gournay en Bray dans le cadre de l'opération de redynamisation et d'attractivité copilotée par la préfecture et la commune.
- ACTION 27** | **Accompagner** tout autre territoire rural qui sera identifié avec nos partenaires pour bénéficier d'une action plus spécifiquement renforcée de l'École.
- ACTION 28** | **Promouvoir** le dispositif du « projet éducatif territorial » (PEDT) en proposant aux collectivités intéressées de nouveaux formats d'accompagnement (réunions, guide...).
- ACTION 29** | **Développer** les opportunités d'engagement proposées pour les jeunes dans les territoires ruraux afin de permettre à chaque jeune de trouver une mission (ex. service civique).
- ACTION 30** | **Faciliter** l'accès des jeunes ruraux à l'information et aux droits, en développant les liens entre établissements scolaires et le réseau « information-jeunesse ».

- ACTION 31** | **Garantir** l'accès à une éducation artistique et culturelle riche et ambitieuse à 100 % des élèves des territoires ruraux, en mobilisant tous les partenaires volontaires.
- ACTION 32** | **Nouer** avec les collectivités intéressées des partenariats autour de l'éducation artistique et culturelle, notamment sous la forme de contrats de territoire enfance-jeunesse (CTEJ).
- ACTION 33** | **Soutenir** le travail en réseau et en territoire autour des arts et de la culture par la mise en place notamment de résidences d'artistes partagées école-collège ou collège-lycée.
- ACTION 34** | **Valoriser** davantage les cultures rurales (ex. patrimoine matériel et immatériel) dans les parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves des territoires ruraux.
- ACTION 35** | **Ouvrir** davantage les élèves des écoles et établissements urbains à la richesse artistique et culturelle des territoires ruraux du département.
- ACTION 36** | **Développer** les actions éducatives permettant de faire travailler et se rencontrer les élèves des différents territoires, notamment grâce aux arts, au sport et au développement durable.



**MESURE NATIONALE**

**Permettre des échanges entre collégiens de milieu rural et de milieu urbain**

**Plan pour notre école dans les territoires ruraux**

**Constat** Certains élèves en milieu rural ont aujourd'hui peu accès aux villes de leur département et aux services qu'elles offrent.

**Proposition** Des appariements entre collèges ruraux et urbains seront expérimentés afin de permettre la création de projets communs (par exemple : choix d'un répertoire identique de chorale, sorties scolaires inter-collèges, compétitions sportives) et d'offrir davantage d'ouverture sociale et culturelle.



## FOCUS

### Le festival des cultures urbaines de Forges les Eaux

Depuis 2023, le Conseil départemental et le service départemental de l'UNSS (DSDEN) organisent chaque année à Forges les Eaux une grande journée sportive et culturelle dédiée aux cultures urbaines à destination des collégiens. Les élèves ont ainsi la chance d'y découvrir et d'y pratiquer différentes formes d'art et de sport marquées par leur empreinte urbaine (graff, rap, skateboard, breakdance...). En associant le monde des cultures urbaines à un territoire rural, cet événement festif se veut par ailleurs volontiers fédérateur et s'adresse aussi bien aux élèves des collèges urbains que ruraux.



Affiche du 1<sup>er</sup> festival des cultures urbaines de Forges les Eaux, 2023.



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-Maritime

Février 2025